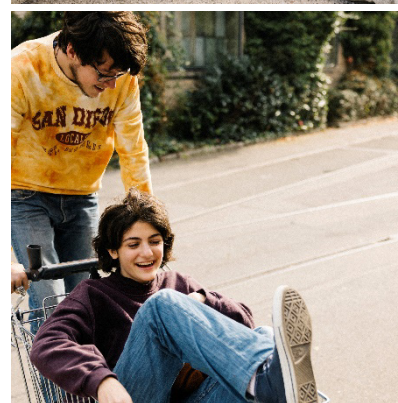


Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT



Sommaire

1	Organisation du Fonds de prévention du tabagisme	4
2	Fonctionnement du service	5
2.1	Demandes de financement et commission d'expertes et d'experts	5
2.2	Soutien aux programmes cantonaux de prévention du tabagisme	6
2.3	Projets propres	6
2.4	Communication	10
3	Finances	11
3.1	Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions ainsi que mandats de prévention et de recherche)	11
3.2	Bilan au 31 décembre 2022	13
3.3	Compte de résultat 2022	14

Source des images : Free. Fair. Future.



Les nouveaux produits contenant de la nicotine : aubaine ou fléau ?

L'année 2022 s'est caractérisée par des débats animés sur les nouveaux produits contenant de la nicotine. Si, auparavant, seule la cigarette existait, depuis quelques années, l'industrie du tabac et de la nicotine place constamment de nouveaux produits sur le marché. Certains contiennent toujours du tabac, d'autres seulement de la nicotine. Il s'agit par exemple des cigarettes électroniques. Ces dernières se distinguent également par le fait qu'elles ne produisent pas de fumée, mais seulement de la vapeur. On ne parle donc plus de fumer, mais de vapoter.

De son côté, le snus, un produit répandu en Suède qui consiste à placer du tabac à mâcher entre les dents et les lèvres, envahit le marché depuis son autorisation il y a quelques années. Également omniprésents dans les kiosques, les sachets de nicotine (« *pouches* ») se consomment comme le snus, mais le tabac est remplacé par de la nicotine et des fibres. Les cigarettes électroniques jetables (ou *puffs*) sont des produits particuliers, de couleur vive et pouvant passer pour des marqueurs fluorescents ou des sucettes aux yeux de néophytes.

Ces nouveautés entraînent un total remaniement du marché du tabac et des produits contenant de la nicotine. On pourrait peut-être écrire : Alors qu'il n'existait jusqu'à présent qu'un seul produit - la cigarette - avec tout au plus différents styles ("light" !) et saveurs, nous avons désormais affaire à différents produits qui contiennent tous de la nicotine, un produit qui crée une dépendance.. En matière de prévention du tabagisme, une question se pose de plus en plus : comment gérer tout cela ?

La question est cruciale. D'un côté, les nouveaux produits représentent le moyen idéal pour amener les personnes qui fument beaucoup et sont fortement dépendantes à abandonner la cigarette pour les nouvelles cigarettes électroniques. Il n'est cependant pas clair si les cigarettes électroniques pourraient également aider à l'arrêt définitif du tabagisme. D'un autre côté, les nouveaux produits ne sont rien d'autre que des articles susceptibles d'amener les enfants et les jeunes à fumer. De nouvelles études alimentent les deux points de vue.

La position adoptée par l'industrie du tabac et les producteurs de nouveaux produits n'encourage pas le débat. Ceux-ci dessinent un monde sans fumée grâce aux nouveaux produits à grand renfort d'annonces sensationnelles et de publiereportages dans des journaux réputés, sans mentionner qu'ils font largement la promotion de la cigarette traditionnelle sur d'autres continents. Il est également évident que le marketing lié au snus et aux *puffs*, en particulier, cible directement les enfants et les jeunes dans l'idée de gagner une nouvelle clientèle sur le long terme. Quiconque connaît l'histoire de l'industrie du tabac et son évolution a de bonnes raisons de rester sur ses gardes : les nouveaux produits ne sont-ils pas seulement la dernière astuce trouvée pour perpétuer la dépendance de la clientèle à l'industrie du tabac sur une nouvelle génération ?

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) se penche sur cette problématique. Il soutient des travaux de recherche qui fournissent de nouvelles conclusions. Il promeut également un arrêt effectif du tabagisme et voit ici un potentiel pour les adultes fortement dépendants. Cependant, il estime que le danger pour les enfants et les jeunes est considérable. En 2022, le FPT a invité les organisations partenaires à déposer des demandes de financement sur la problématique des cigarettes électroniques jetables. Il tient à soutenir de tels projets dans le cadre du programme pour l'enfance et la jeunesse « *Free. Fair. Future.* ».

Je profite de cet éditorial pour prendre congé de vous. Après vingt ans consacrés à la prévention du tabagisme, je prends ma retraite anticipée. Comme vous pouvez le constater, je laisse de nouveaux défis entre les mains d'Annina Sailer, qui me succède. Je vous souhaite beaucoup de persévérance et de détermination pour continuer à offrir à la population suisse une vie libre de tabac et de nicotine.

Peter Blatter
Directeur du Fonds de prévention du tabagisme

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé, rattaché administrativement à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et piloté stratégiquement par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que les dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT (OFPT). Il est financé par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 12,5 millions de francs en 2022.

Le Fonds de prévention du tabagisme a vocation à financer des mesures de prévention qui contribuent de manière efficace et durable à réduire la consommation de tabac et de nicotine, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. Le FPT accorde une grande importance à la création d'un cadre favorable au travail de prévention. Il fonde son travail sur sa stratégie.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du FPT dispose d'un pourcentage de poste de plus de 660 % et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et à la stratégie nationale Addictions.

1 Organisation du Fonds de prévention du tabagisme

Le service qui exploite et gère le Fonds de prévention du tabagisme est rattaché administrativement à la division des maladies non transmissibles de l'unité de direction Prévention et services de santé de l'OFSP.

Une commission d'experts et, si nécessaire, d'autres experts externes de Suisse et de l'étranger soutiennent et conseillent le service dans l'examen des demandes de financement.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction compétente en matière de marchés publics ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 6,6 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2022

Fonction	Nombre de personnes	Pourcentages de postes
Direction	1	80 %
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	8	530 %
Assistante administrative	1	50 %
Total	10	660 %

(état : octobre 2022)

2 Fonctionnement du service

Selon l'ordonnance sur le FPT, le service a notamment pour tâches de planifier et de lancer des mesures de prévention, de décider de l'octroi des aides financières et d'informer le public sur ses activités. Le FPT remplit ainsi une tâche de coordination essentielle pour la prévention de la consommation de tabac et de nicotine en Suisse.

Le FPT participe également aux groupes de travail pertinents sur les maladies non transmissibles et apporte une contribution active aux séances qui sont organisées dans ce cadre.

2.1 Demandes de financement et commission d'expertes et d'experts

L'évaluation des demandes de financement adressées au FPT suit une procédure standardisée, qui est décrite sur le site Internet du FPT sous la rubrique « Demandes de financement »¹.

Depuis 2014, le service FPT procède à des analyses de financement et stratégiques obligatoires.

Durant l'année sous revue, 18 analyses de financement ont été déposées. Le service a répondu positivement à onze d'entre elles.

Au total, sept nouvelles demandes ont été traitées pendant l'année sous revue. Six d'entre elles ont été acceptées, dont celle d'un canton en faveur d'un programme cantonal de prévention du tabagisme. Une demande a été rejetée.

Analyses de financement et stratégiques

	2019		2020		2021		2022	
Analyses de financement positives	6	46 %	2	33 %	9	82 %	11	61 %
Analyses de financement critiques	7	54 %	4	66 %	2	18 %	7	39 %
Total	13	100 %	6	100 %	11	100 %	18	100 %

Demandes de financement

	2019		2020		2021		2022	
Acceptées	9	90 %	19	100 %	13	82 %	6	86 %
Refusées	1	10 %	0	0 %	1	6 %	1	14 %
Retournées pour être remaniées	0	0 %	0	0 %	2	12 %	0	0 %
Total	10	100 %	19	100 %	16	100 %	7	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2018 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

Commission d'experts pour le FPT

Le service FPT examine les demandes avec le soutien d'une commission extraparlamentaire consultative permanente, conformément à l'OFPT et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2022, la commission d'experts était composée des membres suivants :

Présidente :

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses FMH

Vice-président :

M. **Patrick Vuillème**, retraité

¹ <https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html>

Membres :

M. **Valéry Bezençon**, Université de Neuchâtel, Institut de management

M. **Raphaël Bize**, UniSanté, Centre d'évaluation et d'expertise en santé publique (CEESAN)

M^{me} **Verena El Fehri**, retraitée

M^{me} **Jocelyne Gianini**, Lega polmonare ticinese

M^{me} **Corina Salis Gross**, Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung (ISGF)

2.2 Soutien aux programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales MNT et Addictions. En effet, ils sont les plus à même de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'édicter et d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention dans le canton. Le FPT distribue les fonds sous forme de contributions forfaitaires en fonction du nombre d'habitants. Les cantons doivent impérativement les utiliser pour des mesures de prévention du tabagisme.

En 2021, sept cantons supplémentaires avaient déposé une demande de contribution forfaitaire (BE, BS, FR, JU, LU SO, VD). Le FPT a pu accéder à toutes les demandes. Ainsi, en 2022, le FPT soutenait au total 17 cantons (AG, BE, BS, BL, FR, GR, JU, LU, NE, SG, SO, TG, TI, VD, VS, ZG, ZH). En 2022 également, le canton de Schaffhouse a déposé avec succès une demande et recevra donc le soutien du FPT à partir de 2023.

2.3 Projets propres

2.3.1 Programme pour l'enfance et la jeunesse

En 2022, la priorité du programme pour l'enfance et la jeunesse, intitulé « *Free. Fair. Future.* », était son lancement public. À cette occasion, nous l'avons présenté conjointement avec les organisations partenaires au public et aux médias.

À ce moment-là, le site Internet www.freefairfuture.ch et les pages des réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn et Twitter) ont été mis en ligne, lançant ainsi une campagne modeste mais performante, axée sur six thématiques.

Parallèlement au lancement, les deux axes prioritaires étaient la mise en œuvre pragmatique et la réalisation d'importantes avancées dans les domaines de mesures. Le concept de domaine de mesures a été mis en œuvre sur le plan organisationnel avec l'engagement de deux spécialistes externes dans le domaine de l'école et du sport en tant que tandems pour les responsables des domaines de mesures. En outre, le FPT a élaboré un concept pour le domaine de mesures "travail".

Fresh Air for Free

Dans le cadre de la mesure « *Fresh Air For Free* », le FPT a invité des partenaires du programme à développer des mesures pilotes en faveur de lieux libres de fumée. En 2021, ces mesures se sont concentrées sur les lieux se trouvant dans la sphère d'influence des communes, par exemple les places de jeux ou les terrains scolaires, les arrêts de transports publics, les manifestations ou encore les espaces publics tels que les rives des lacs ou des rivières.

Parmi les six esquisses de projet, trois des demandes déposées ont reçu une réponse positive. Les projets concernés ont débuté : « Mon espace, ma liberté », de la ville de Neuchâtel, « Ausgeglichen », de la Croix-Bleue BE-SO-FR et « TANOKJA » de l'Association faitière pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ). En outre, le FPT a organisé en octobre 2022 un atelier créatif intitulé « AtelierDuFutur », auquel les organisations partenaires ont participé. De nouvelles idées dans le domaine « FAFF dans les communes » y ont germé.

Offre pédagogique d'éducation21

Le FPT a développé une nouvelle offre d'enseignement pour faire suite au projet « Expérience non-fumeur » mené pour la dernière fois durant l'année scolaire 2020/2021. Elle s'appuie sur les plans d'études propres à chaque région linguistique et contribue concrètement à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD). Le mandat de trois ans pour son développement est confié à la fondation éducation21.

Une première version des quatre modules et le nom de l'offre d'enseignement « ResponsAbilita » existent depuis la fin août. Les quatre modules pour le niveau secondaire I portent les noms suivants : *You, Society, World, Surroundings*. Les classes peuvent apporter leurs idées et participer.

Le comité de spécialistes et le tandem de responsables de domaine de mesures ont demandé des compléments et un remaniement du projet prenant en compte les exigences liées à un concept d'enseignement moderne et les critères de qualité convenus.

Transparency and Truth

La mesure « *Transparency and Truth* » offre au FPT l'occasion d'exposer des faits liés au tabac et à la nicotine. Il s'agit notamment d'aborder la production et la commercialisation de ces produits ainsi que les activités de leur industrie. Le mandat est confié à Oxysuisse.

Le FPT a conclu un contrat avec l'organisation « Médecine & hygiène » pendant l'année sous revue pour l'élaboration et la communication à ce sujet. La tâche était la suivante : présenter les dossiers thématiques développés par Oxysuisse et les membres de la *task force* dans des publications agréables à lire et compréhensibles pour un large public et les mettre en ligne sur un site Internet. En outre, le FPT a terminé en 2022 la planification et la définition des contenus des quatre dossiers pour l'année 2023.

Cool and clean

Swiss Olympic et le FPT ont défini conjointement la nouvelle orientation donnée à ces mesures de prévention connues dans le sport organisé. La nouvelle période de financement de 2023 à 2025 devra notamment offrir davantage de possibilités aux jeunes de participer au développement de « *Cool and clean* » et accorder une attention particulière à la prévention structurelle.

Utopia

« Utopia » (dénomination provisoire) est une plateforme virtuelle et innovante du FPT, codéveloppée par des enfants et des jeunes. Dotée d'un caractère ludique et informatif, elle vise à mettre à disposition et à relier toutes les mesures, les offres et les activités conçues par et pour les enfants et les jeunes.

Durant l'année sous revue, les agences Dept et Bitforge ont développé un prototype de structure pour « Utopia » en collaboration avec des jeunes. Cette proposition sert de base pour un ou plusieurs appels d'offres en 2023, qui permettront de commencer l'élaboration des différents produits nécessaires. Les tests et les discussions menés avec les jeunes ont conforté le FPT dans l'idée que « Utopia » a le potentiel d'interpeller les jeunes et devenir une offre de prévention efficace dans le cadre du PEJ.

Stop2drop

En 2022, le FPT a approuvé une demande de financement de la nouvelle organisation « *stop2drop* » pour un projet pilote et conceptuel de quinze mois qui lie prévention du tabagisme et protection de l'environnement. Ce projet innovant se d'une action nationale de ramassage de mégots de cigarettes, d'une enquête sur l'« anti-littering » des places de jeux et de mesures de communication très diversifiées. Les jeunes sont intégrés activement dans la création et la réalisation, mettant en avant le caractère participatif de « *Free. Fair. Future.* ».

La Journée mondiale sans tabac du 31 mai 2022 a marqué le coup d'envoi de ce projet. En 2022, il a attiré l'attention sur un aspect de l'omniprésence du tabac, à savoir les mégots de cigarette jetés, en thématisant les déchets jetés dans l'espace public en général et sur les places de jeux en particulier. L'analyse de près de 50 places de jeux dans toute la Suisse a montré que les mégots de cigarettes y étaient bien présents. « *stop2drop* » s'est ensuite adressé aux communes. Les médias ont largement relayé l'analyse et l'activité, attirant l'attention de la population sur un projet financé par le FPT et, ainsi, sur la prévention du tabagisme.

Communication et mise en réseau

Une des priorités du PEJ pendant l'année sous revue était la communication. L'objectif était de promouvoir le slogan « *Free. Fair. Future.* », comme nom pour le PEJ auprès du public et d'établir différents canaux de communication. Le lancement public, le 13 juin 2022, a été l'élément clé. Le FPT et les partenaires principaux du programme ont présenté le PEJ et ses mesures centrales dans le cadre d'un événement pour les organisations partenaires et les médias.

Parallèlement, nous avons mis en ligne le nouveau site Internet www.freefairfuture.ch dans trois langues nationales (français, allemand et italien) et en anglais. La vidéo d'explication du programme « *Free. Fair. Future.* » a été particulièrement remarquée. Le jour du lancement fut également celui de l'arrivée de « *Free. Fair. Future.* » sur Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn. La cerise sur le gâteau a été une petite campagne sur les réseaux sociaux comprenant des visuels et des témoignages de jeunes poussant à la réflexion, que le conseiller fédéral Alain Berset a également partagé sur ses canaux.

En 2022, la communication usuelle consistait en une newsletter bimestrielle et, à partir du lancement, en posts et en tweets réguliers sur des sujets d'actualité.

Après le lancement, nos équipes ont mis l'accent sur le soutien et la mise en réseau des organisations partenaires. Des modèles et des lignes directrices ont été conçus afin que la communication des organisations partenaires soit coordonnée et claire. Le premier « *Content meeting* » a également eu lieu. Les organisations partenaires y ont présenté leurs activités relatives aux projets et à la communication et utilisé les synergies entre elles et avec le programme « *Free. Fair. Future.* ».

Les travaux de communication et de mise en réseau ont été confiés à l'agence Bernet Relations, qui collabore avec l'agence Heyday pour la conception de l'identité visuelle.

2.3.2 Action coordonnée destinée aux adultes (arrêt du tabagisme)

Projets destinés au grand public

Les besoins des fumeuses et fumeurs sont au centre de nos préoccupations. Ce principe guide le FPT depuis plus de trois ans dans le domaine des adultes. Quiconque souhaite arrêter de consommer du tabac et de la nicotine a besoin des informations ou du soutien nécessaires aussi rapidement que possible. S'il faut pour cela chercher parmi un grand nombre d'offres et perdre du temps, la tentative d'arrêt du tabac peut être repoussée. C'est pourquoi il est essentiel de disposer d'un lieu pour trouver et comparer les différentes offres rapidement. Le FPT, avec sa plateforme stopsmoking.ch, se rapproche d'un tel « guichet unique ». Le site Internet du même nom, exploité par AT Suisse, est un portail pour quiconque cherche des informations ou des conseils.

Centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme

L'évolution de la ligne téléphonique stop-tabac en un centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme a pu être assurée. Les mandats confiés à la Ligue suisse contre le cancer pour l'offre de conseils et à Infodrog/Radix pour le soutien conceptuel et technique permettent d'avoir toutes les compétences nécessaires à disposition pour pouvoir offrir à l'avenir des conseils téléphoniques et en ligne. Parallèlement, toutes les bases sont désormais prêtes pour soutenir le nouveau centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme avec une solution informatique adaptée. Le FPT a décidé, conjointement avec l'OFSP, de l'intégrer à SafeZone sur le plan technologique. En utilisant un développement spécifique, le FPT va créer les fonctions nécessaires en matière de conseils pour l'arrêt du tabagisme. Le développement a commencé en février 2023, et la plateforme sera opérationnelle dès le mois d'octobre.

La collaboration des différents acteurs nationaux est tout aussi importante que l'aspect technique. Une décision de principe a pu être prise : à l'avenir, le centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme s'appellera également « stopsmoking.ch ».

Le nouveau centre de conseil sur le site stopsmoking.ch permettra aux acteurs locaux d'utiliser cette infrastructure fiable pour les conseils qu'ils prodiguent au niveau local également. Les retours de certains acteurs dans le cadre de la phase conceptuelle étaient prometteurs. Il faudra attendre l'automne 2023 pour savoir si la passerelle entre le niveau national et le niveau régional est réellement réussie, lorsque les outils seront disponibles.

Mois sans tabac

Le mois sans tabac permet au FPT de financer encore une fois un projet visant à encourager, par l'intermédiaire des canaux en ligne, le plus grand nombre de personnes qui le souhaitent à arrêter de fumer ensemble à une date définie. Ces dernières sont préparées à l'arrêt commun du tabagisme et accompagnées tout au long du mois de novembre par des messages motivants et des informations ou des offres concrètes. Cette offre d'un mois constitue un complément numérique à d'autres offres de désaccoutumance tabagique proposées durant toute l'année. Le mois sans tabac met également l'accent sur les groupes cibles qui étaient, jusqu'à maintenant, difficiles à atteindre par le biais des offres de prévention existantes, tels que les groupes socialement défavorisés.

Le FPT a mandaté Impact Hub Genève pour concevoir et réaliser ce projet. Le mois sans tabac 2022 est évalué par l'entreprise Ecoplan SA.

Ensemble sans fumée. Prévention et arrêt du tabagisme avec les groupes de population défavorisés

Le FPT soutient une offre facilement accessible de l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISFG) de l'Université de Zurich. Cette offre s'adresse autant à la population migrante qu'à la population d'origine suisse dont le statut socio-économique est précaire. En effet, le tabagisme est davantage répandu parmi ce groupe de population qui, dans le même temps, peine à accéder au système de santé et aux offres de prévention. Le projet s'articule autour de vidéos interactives diffusées en direct et de deux ateliers gratuits animés par des médecins et des coachs formés à l'arrêt du tabac. Le contenu est proposé en neuf langues. Toutes les phases sont élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les groupes cibles. Le projet est évalué par la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

Projets dans le cadre médical

Le personnel médical est essentiel dans l'arrêt du tabagisme, car il est régulièrement en contact avec une grande partie de la population. En outre, il peut souvent aborder le sujet avec les patients à un moment où ils sont mieux disposés à stopper leur consommation.

L'objectif est de s'adresser aux fumeurs de manière généralisée dans le contexte médical et de leur offrir de l'aide. La fin du Programme national d'arrêt du tabagisme en 2020 a laissé un certain vide qui n'a pas encore pu être entièrement comblé.

Le projet PEPra de la FMH est destiné aux médecins de premier recours, mais le nombre de formations continues a fortement baissé ces dernières années.

La situation reste insatisfaisante dans les hôpitaux. Comme la collaboration avec le forum Prévention et traitement du tabagisme dans les établissements de santé en Suisse (FTGS) n'a pas continué après 2019, il est nécessaire de mieux rattacher les hôpitaux aux offres existantes au niveau national telles que le centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme.

Au cours de l'année sous revue, le FPT a assuré un rôle de coordination pour les acteurs qui offrent des formations continues en conseil sur l'arrêt du tabagisme. Un projet concret de formation continue commune n'a cependant pas encore vu le jour.

Le Comité interdisciplinaire d'expertes et d'experts sur la désaccoutumance au tabac et à la nicotine, fondé par le FPT, est en train de réviser le manuel de recommandations sur l'arrêt du tabagisme et de le mettre à disposition des spécialistes sous forme électronique.

Cela fait longtemps que les spécialistes pointent les difficultés de remboursement des prestations de conseil pour l'arrêt du tabagisme, en particulier pour le personnel spécialisé non médical. Le FPT a donc confié un mandat à Interface Politikstudien fin 2022 pour réaliser un état des lieux de la situation actuelle et élaborer des propositions visant à améliorer cet élément à l'avenir. Les résultats sont attendus pour le mois de septembre 2023.

S'il s'avère qu'il existe de réelles lacunes concernant la facturation, le FPT prendra d'autres mesures

Projet dans l'économie et le monde du travail

Au début 2021, le FPT a décidé de financer l'évaluation du projet pilote « PulMotion ». Il s'agit d'une offre de santé des ligues pulmonaires qui consiste à aborder des thèmes relatifs à la prévention du tabagisme dans le cadre d'offres globales de gestion de la santé en entreprise. Le FPT s'est intéressé aux résultats de cette nouvelle approche. Malheureusement, les responsables du projet n'ont pas pu remplir les objectifs prévus. Ils ont donc demandé à annuler la décision de financement.

2.3.3 Recherche et évaluation

Dans le domaine Recherche et évaluation, le projet *Dynamiques sociales du comportement des jeunes en matière de santé* s'est terminé durant l'année sous revue. Le FPT a prolongé d'autres projets en cours. En outre, il a mis sur pied quelques nouveaux projets :

Un module supplémentaire est venu compléter le projet de recherche appliquée *Élaboration de profils de groupes cibles dans la prévention du tabagisme*, afin de tester différentes stratégies de communication et d'intervention en termes d'effets sur la segmentation des groupes cibles.

Dans le cadre du programme pour l'enfance et la jeunesse, le *Modèle d'impact* a été développé et l'évaluation de « stop2drop » a commencé.

Dans le domaine de l'arrêt du tabagisme, l'évaluation du « Mois sans tabac » et du projet « Ensemble sans fumée » a débuté.

Les évaluations du Centre de compétences pour la prévention du tabagisme, du service de conseils sur l'égalité des chances et de l'exposition « Extase » ont également débuté en 2022.

2.3.4 Projets transversaux

Centre de compétences pour la prévention du tabagisme 2021-2026

Conformément à la stratégie FPT adoptée en 2020, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) joue un rôle important en tant qu'organisation faîtière nationale. De ce fait, le Fonds a chargé l'AT de gérer en son nom un centre de compétences qui vise à promouvoir une vie libre de tabac.

Le centre est organisé en quatre domaines d'activité stratégiques :

- Plaidoyer
- Communication
- Gestion des connaissances
- Coordination et réseautage

Les quatre domaines d'activité sont axés sur la vision de la stratégie du FPT : en Suisse, mener une vie libre de tabac et de nicotine va de soi, c'est facile et attrayant.

Service de conseils sur l'égalité des chances

Le FPT a mis sur pied un service de conseils en matière d'égalité des chances en collaboration avec le Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool et la section Égalité des chances de l'Office fédéral de la santé publique. Ce service encourage les organisations requérantes à mener une réflexion approfondie sur l'égalité des chances dans le cadre de leurs offres et à la mettre en œuvre dans leurs projets, et les soutient dans cette démarche. Cette offre de conseils est un service de soutien et gratuit du FPT.

La Croix-Rouge suisse représente un prestataire approprié pour le service de conseils. Ce dernier est exploité depuis l'été 2021 et prend la forme d'un projet pilote de deux ans. Au cours de l'année sous revue, dix organisations y ont fait appel. La phase pilote du service de conseils sur l'égalité des chances est évaluée par le bureau Grünenfelder Zumbach.

Exposition « EXTASE »

Pendant l'année sous revue, le FPT a accepté une demande de financement d'Expoforum GmbH pour une exposition itinérante dans plusieurs musées suisses sur la thématique de de l'extase. L'exposition, accueillie dans différents musées romands et alémaniques, aborde les facettes de l'extase, son histoire et l'exploitation de ce plaisir par l'industrie. L'exposition met en scène de nombreux éléments ludiques et interactifs. Une place particulière est accordée à la consommation de tabac et de nicotine.

Le concept d'exposition a été réalisé et terminé en 2022. Ses contenus ont été élaborés par des spécialistes et des jeunes. En outre, un important groupe consultatif suit le projet, tout comme un propre groupe consultatif de jeunes. L'exposition s'est ouverte le 26 janvier au Musée d'histoire de Berne et ira ensuite au Musée historique de Bâle et dans d'autres institutions.

Le FPT estime que le projet revêt une forme novatrice pour atteindre les enfants et les jeunes, en particulier, par de nouveaux moyens.

2.4 Communication

En vertu de l'ordonnance qui lui est consacrée (OFPT), le FPT a pour mission d'informer le public de ses activités. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site du FPT (info@tpf.admin.ch) des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec mention de l'organisme responsable et du montant du financement, sur des expériences faites dans les projets conclus et sur d'autres thèmes d'actualité.

Le FPT envoie la newsletter « *Free. Fair. Future.* » relative au programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ ; voir point 2.3.1).

L'OFSP exploite le site Internet www.prevention.ch. Cette plateforme réunit l'ensemble des connaissances sur la prévention des maladies non transmissibles, les addictions et la santé psychique. Elle présente les projets concrets en cours et permet ainsi de rendre la stratégie nationale plus tangible. Le FPT y est présenté en tant qu'organisation partenaire et y publie régulièrement des articles d'actualité.

3 Finances

3.1 Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions ainsi que mandats de prévention et de recherche)

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le Fonds de prévention du tabagisme en 2021. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci d'une meilleure lisibilité, les projets qui relèvent de plusieurs domaines d'activité n'apparaissent dans les tableaux que sous leur domaine d'activité principal. Les projets figurent dans la banque de données des projets sur le [site Internet du FPT](#). Un clic sur les liens suivants vous permet d'accéder directement aux différents projets.

Prévention du début de la consommation

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Stop2drop	Stop2drop	02.05.2022-31.10.2023	391 000
Mon espace, ma liberté	Ville de Neuchâtel	15.02.2022-31.01.2024	52 595
Prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine dans le cadre de l'animation en milieu ouvert destinée aux enfants et aux jeunes	AFAJ – Association faïtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et l'OST – haute école spécialisée de Suisse orientale	14.06.2022-30.09.2026	385 000
Ausgeglichen	Croix-Bleue BE-SO-FR	01.04.2022-14.07.2023	50 000
Total			878 595

Promotion de l'arrêt de la consommation

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
La récré parentale	La récré parentale	20.07.2022-06.05.2023	35 000
Centre national de conseil en désaccoutumance tabagique : mandat de soutien d'Infodrog (Mandat)	Infodrog/RADIX	01.10.2022-31.12.2026	584 349
Centre national de conseil en désaccoutumance tabagique LLCH 2022-2030 (Mandat)	Ligue suisse contre le cancer	01.10.2022-31.12.2026	2 814 446
Total			3 433 795

Sensibilisation et information du public

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
EXTASE. Phase pilote	Expoforum GmbH	07.02.2022-28.02.2027	2 010 000
Total			2 010 000

Promotion de la coopération et de conditions-cadres favorisant la prévention

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
–			
Total			–

Promotion de la recherche

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
–			
Total			–

Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Contributions forfaitaires aux programmes cantonaux conformément à l'OFPT

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé 2023
Programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie 2021-2024	Canton AG	2021–2024	160 775
Prévention du tabagisme – Programme cantonal Zurich III	Canton ZH	2021–2024	314 464
Prévention du tabagisme – Programme cantonal St-Gall 2021-2024	Canton SG	2021–2024	128 661
Programme de prévention du tabagisme du canton de Thurgovie 2021-2024	Canton TG	2021–2024	87 242
Programme cantonal de prévention du tabagisme Neuchâtel 2021-2024	Canton NE	2021–2024	68 103
Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine (kTPP BL) 2021-2024	Canton BL	2021–2024	88 684
Programme Addictions des Grisons (BPS) 2021-2024	Canton GR	2021–2024	72 432
Programme cantonal valaisan de prévention du tabagisme 2021-2024	Canton VS	2021–2024	98 973
Programme de prévention du tabagisme du canton de Zug 2020-2023	Canton ZG	2020–2023	59 680
Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine du canton de Berne	Canton BE	2022–2023	223 202
Programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville 2022-2025	Canton BS	2022–2025	71 831
Programme intégral de prévention des dépendances du canton de Soleure 2022-2025	Canton SO	2022–2025	86 268

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé 2023
Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025	Canton LU	2022–2025	111 107
Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025	Canton FR	2022–2025	94 859
Programme de prévention du tabagisme 2022-2025 Canton de Vaud	Canton VD	2022–2025	182 360
Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2022-2025	Canton JU	2022–2025	49 828
Programme d'action cantonale « Prévention de l'alcool, du tabac et des produits apparentés » 2021-2024	Canton TI	2021–2024	99 417
Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine du canton de Schaffhouse 2023-2026	Canton SH	2023–2026	51 509
Total			2 049 395

3.2 Bilan au 31 décembre 2022

Actifs	2021	2022	Passifs	2021	2022
Compte du Fonds auprès de l'AFF	19 375 225,63	18 961 700,22	Obligations de tiers	1 266 686,46	699 453,51
Compte courant OFSP			Compte courant OFSP	76,45	76,45
Compte de régularisation actifs	1 314 815,80	1 018 408,95	Capital au 1.1.	17 453 096,23	19 423 278,52
			Résultat annuel	1 970 182,29	-142 928,71
			Capital au 31.12.	19 423 278,52	19 280 349,81
Total Actifs	20 690 041,43	19 980 109,17	Total Passifs	20 690 041,43	19 980 109,17

Cotisations garanties < 1 an 10 044 754
Cotisations garanties 2 à 5 ans 7 616 176

3.3 Compte de résultat 2022

Charges	2021	2022	Revenus	2021	2022
Charges de transfert (subventions sur la base des demandes)	7 482 467,40	6 662 333,55	Impôts	13 662 630,85	12 532 714,70
			Autres revenus (remboursements)	2 500,00	8 658,30
			Produits des intérêts	0,00	77 783,45
Coûts d'exploitation					
Frais de personnel	1 055 539,75	1 186 049,55			
Informatique	0,00	156 119,19			
Mandats de conseil	891 775,00	1 289 728,44			
Commissions	2 791,00	6 648,80			
Recherche sous contrat	185 092,04	133 608,02			
Impôts et taxes	0,00	701,70			
Traductions	26 870,91	30 482,91			
Dépenses pour la prévention	2 046 271,01	3 256 662,24			
Frais	390,60	1 131,75			
Autres dépenses de fonctionnement	3 750,85	38 619,01			
Pertes (-) / Gains (+)	1 970 182,29	-142 928,71			
Total	13 665 130,85	12 619 156,45		13 665 130,85	12 619 156,45

Explications sur le compte de résultat

Charges de transfert

Le FPT a notamment la mission d'octroyer des aides financières à des projets de prévention sur la base de demandes de financement. Ces prestations sont octroyées en se fondant sur la loi sur les subventions. Le montant correspond à la somme de toutes les subventions versées à de tels projets en 2022. Étant donné que les subventions ne sont pas versées en une fois mais sur toute la durée du projet, ce montant n'est pas identique au montant total des projets approuvés.

Coûts d'exploitation

Comptent parmi les coûts d'exploitation, d'une part, la recherche sous contrat (p. ex. profilage des groupes cibles) et les dépenses pour la prévention (p. ex. Utopia). Il s'agit de mandats que le FPT attribue sur la base de l'art. 4, al. 2, let. a, OFPT. Ces mandats sont mentionnés au ch. 2.3. Ces coûts incluent, d'autre part, les mandats de conseil, par exemple le programme *Management Office* et les frais alloués à l'agence de communication pour le PEJ ou le suivi conceptuel de la création du nouveau centre de conseil pour l'arrêt du tabagisme (successeur de la ligne stop-tabac) par une entreprise externe.

Les coûts d'exploitation comprennent également les coûts nécessaires au fonctionnement propre du service FPT, à savoir les frais de personnel, les commissions, les traductions, les frais et les autres charges d'exploitation.

Les coûts d'exploitation effectifs sont faibles. En effet, le service FPT est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui facture pas les prestations suivantes :

- expertises et assistance juridiques (division Droit) ;
- soutien du directeur du service par le supérieur hiérarchique (responsable de la division Prévention des maladies non transmissibles) ;
- traductions (section Services linguistiques) ;
- comptabilité et finances (État-major de l'unité de direction Prévention et services de santé) ;
- coordination des demandes des médias, site Internet (Section Médias et communication) ;
- soutien informatique (Section Informatique et GEVER et service Gestion des équipements) ;
- frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP. Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet. En 2022, ces coûts ont été plus élevés que l'année précédente, car des traductions de grande envergure ont été nécessaires.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc. Ces coûts sont nettement plus élevés que pour l'exercice précédent. Durant l'année sous revue, des dépenses importantes ont été faites pour la location de salles, les événements et les droits commerciaux.

Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP

info@tpf.admin.ch

www.tpf.admin.ch